

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 16 h 10, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 44).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME (arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001), Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée avant examen des rapports à 16 h 17), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé avant examen des rapports à 16 h 22), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée avant examen des rapports à 16 h 18), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Brigitte ADAME	jusqu'à son arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001	par Gérard FRANÇOISE
Marylise ISIDORE	à compter de son départ à 17 h 35 au rapport n° 22/5-017	par Fernande ANILHA
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Ibrahim DINDAR
Guillaume KICHENAMA		par Marie-Anick ANDAMAYE
Arnaud HUGUET	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 38 au rapport n° 61	par Jacques LOWINSKY
Benjamin THOMAS		par Christelle HASSEN
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE		par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (38 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de (la/ du/ l')	rapport n° (thématique)
- Brigitte ADAME	présidente	MDEN de la Réunion	22/5-017
- Jean-Max BOYER	employé		
(*) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP Prévention PÉI	22/5-030 (prévention)
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	(sports)
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
- David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/5-034
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/5-035
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
(*) <i>Benjamin THOMAS</i> (mandataire : Christelle HASSEN)			
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	22/5-061
- Jacques LOWINSKY	adjoint règlementaire	protection fonctionnelle	22/5-066
MDEN de la Réunion	Maison de l'emploi du Nord de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	ASD	Archers de Saint-Denis
OMS de Saint-Denis	Office municipal de Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Alexandra CLAIN	arrivée à 16 h 17	
Julie LALLEMAND	arrivée à 16 h 18	
Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 22	avant examen des rapports
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 26	
Brigitte ADAME	arrivée à 16 h 31	au rapport n° 22/5-001
Marylise ISIDORE	partie à 17 h 35	au rapport n° 22/5-017 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN)	sortie à 17 h 35 revenue à 17 h 39	avant le rapport n° 22/5-017 avant le rapport n° 22/5-018
Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : MDEN)	sorti à 17 h 35 revenu à 17 h 44	avant le rapport n° 22/5-017 au rapport n° 22/5-018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 46 revenue à 18 h 02	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-023
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 01 revenu à 18 h 09	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-028
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 20 revenu à 18 h 27	du rapport n° 22/5-029 au rapport n° 22/5-031
Geneviève BOMMALAIS (voir élus intéressés : ASD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 25	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-030 (après le vote des lignes concernées)
Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 28	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-032
Brigitte ADAME	sortie à 18 h 27 revenue à 18 h 33	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-033
Audrey BÉLIM	sortie à 18 h 27 revenue à 19 h 11	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-051
David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 39	avant le rapport n° 22/5-034 après le vote du rapport n° 22/5-034
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 18 h 39 revenus à 18 h 41	avant le rapport n° 22/5-035 après le vote du rapport n° 22/5-035
Dominique TURPIN	sortie à 18 h 41 revenue à 18 h 45	du rapport n° 22/5-037 au rapport n° 22/5-040
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : protection fonctionnelle)	parti à 19 h 38	au rapport n° 22/5-061

OBJET **Plan Ambition Jeunesse**
Bourses de Voyages
Attribution d'une aide individuelle aux jeunes Dionysiens âgés entre 6 et 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes Dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyages.

La jeunesse constitue un axe majeur essentiel de la politique mise en place par l'équipe municipale dionysienne.

Au cœur de l'action municipale, la Mobilité est l'un des cinq piliers du Plan Ambition Jeunesse. Une passerelle vers la vie active, l'engagement, la citoyenneté ou encore à l'accès aux droits et au bonheur.

Un parcours innovant et solidaire accessible à tous.

À l'image de l'Institut municipal des Langues et des Cultures, la municipalité maintient sa mobilisation vers l'acquisition d'une sensibilité linguistique et culturelle. À travers ses actions en faveur du développement culturel, de la promotion du sport ou de l'insertion des jeunes, la Ville de Saint-Denis s'est résolument engagée dans l'accompagnement des jeunes Dionysiens dans leurs parcours de citoyens modernes.

Par délibération n° 15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif tendant à encourager des projets de voyages. Le Comité consultatif a alors également été constitué afin de donner son avis sur les candidatures. Ce Comité est composé des élus au sport, à l'éducation populaire, à la culture et à la jeunesse ainsi que cinq représentants de la société civile œuvrant pour la jeunesse. Il a été renouvelé par arrêté n° 1914/2022 du 16 août 2022.

Le dispositif solidaire des Bourses de Voyages prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle pour accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyages.

Les Bourses de Voyages se tournent vers les jeunes qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques. Il s'agit de permettre aux jeunes Dionysiens de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dossiers instruits par la Ville ont été soumis à l'avis du Comité consultatif pour l'Attribution des Bourses de Voyages en date du 7 septembre 2022.

Pour la période allant du mois d'octobre 2022 au mois de janvier 2023, sur les soixante-et-un dossiers examinés par le Comité consultatif cinquante-huit ont reçu un avis favorable pour un montant total de 27 400 €.

Ces projets de voyages interviendront entre octobre 2022 et janvier 2023.

L'attribution de l'aide sera formalisée par la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Denis et chaque jeune bénéficiaire.

Par conséquent, je vous demande :

- d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes Dionysiens âgés de 6 à 30 ans de la liste ci-annexées, pour les projets de voyages de la période d'octobre 2022 à janvier 2023 ;
- d'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide ;
- d'autoriser la dépense prévue au Budget principal (chapitre 067).

OBJET **Plan Ambition Jeunesse**
Bourses de Voyages
Attribution d'une aide individuelle aux jeunes Dionysiens âgés entre 6 et 30 ans
pour la concrétisation de leurs projets

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/5-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Max BOYER - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes Dionysiens âgés de 6 à 30 ans de la liste ci-annexée, pour les projets de voyages de la période d'octobre 2022 à janvier 2023.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.

ARTICLE 3

Autorise la dépense prévue au Budget principal de la Ville (chapitre 067).



DGA/ Ville Ambitieuse
Direction Jeunesse

CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE VOYAGE

ENTRE

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

sise à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis cedex 9,
représentée par la Maire en exercice, **Madame Ericka BAREIGTS**,
ci-après dénommée « la Commune »,
d'une part

ET

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

.....
Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Si le bénéficiaire est mineur

Représenté par

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

.....
Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Tuteur ou représentant légal,

d'autre part.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 15/2-05 du 25 avril 2015 instituant la bourse de voyage ;

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Bourse de Voyage Jeunes lors de sa séance du 07 septembre 2022 ;

Les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires. Les données personnelles pourront être utilisées par la Ville de Saint-Denis dans le cadre d'opérations à destination des jeunes.*

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre isolement et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité, la Ville a décidé d'instituer un système d'aides appelées bourses de voyage, destiné à leur permettre de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Cette bourse sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme-femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

La Ville souhaite donner la priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé et, par solidarité, cible les familles qui connaissent des difficultés financières pour concrétiser le voyage de leur enfant.

Les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention a pour objet le versement d'une aide sous la forme d'une bourse en faveur de

Cette bourse correspond à une participation aux frais généraux de voyage au départ de la Réunion, dans la limite d'un montant plafond de 500€ dans le cadre du projet décrit dans le dossier de présentation joint à la présente convention et porté par

ARTICLE 2 : MODALITÉS DU PROJET

Présentation du projet

Nature

Présentation de l'association, du club, de l'établissement scolaire ou du groupe

Date de départ

Date de retour

Durée du séjour

Destination(s)

Transport(s)

Hébergement(s), lieux envisagé(s)

Domaine

Démarche

Présentation globale du projet de voyage

.....
.....
.....
.....
.....

Présentation du budget prévisionnel

<u>Recettes attendues</u>	<u>Prévisions des dépenses</u>
Participation personnelle €	Transport
Subventions €	- billet d'avion €
Sponsors €	- billet de train €
Autres aides à la mobilité	- autre(s) €
<input type="checkbox"/> FEBECS €	Hébergement
<input type="checkbox"/> LADOM €	- nuitée €
<input type="checkbox"/> CONTINUITÉ TERRITORIALE	- restauration €
..... €	Visite €
<input type="checkbox"/> Autre(s) €	Location €
TOTAL RECETTES €	Matériel €
	TOTAL DÉPENSES €

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE DE VOYAGES

La Ville de Saint-Denis s'engage à verser une bourse d'un montant de euros, compte tenu du budget prévisionnel du voyage et de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses de voyages pour l'année en cours.

Le versement de la bourse s'effectuera par virement :

- au bénéficiaire s'il est majeur,
- au représentant légal, si le bénéficiaire est mineur.

Le versement de l'aide sera échelonné : 70% du montant sera versé sur justificatifs de réservations et les 30% restants sur présentation du titre de transport.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter le dispositif,
- à utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé ;
- à prendre connaissance de toutes les dispositions du règlement d'attribution des bourses de voyages, joint à la présente convention ;
- à transmettre à la Direction Jeunesse toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage (réservation du billet d'avion, réservation de billets de transports, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, justificatifs tenant au projet, ainsi que toute facture pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage,...) ;
- s'il est mineur, à fournir l'autorisation parentale préalable ;

- à fournir un rapport d'activité et financier de son voyage. Une restitution de type participation à un événement jeunes de la Direction Jeunesse, conférence, exposition, spectacle, publication, pourra être organisée ;
- à ce que toute modification du projet de voyage par rapport aux objectifs, à la destination et au calendrier initiaux soit présentée à la Direction Jeunesse et examinée par le comité consultatif avant l'émission du titre de transport.
- à rembourser le montant de la bourse perçue si la réalisation du projet se trouve compromise, annulée ou modifiée par rapport au projet initial. Un titre de recette sera émis par la Direction Jeunesse à cet effet.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Les bénéficiaires dégagent la Ville de Saint-Denis de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident au cours du voyage.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

**Pour la Maire
et par délégation**

**Le bénéficiaire
(majeur)**

**Le représentant
ou tuteur légal
(pour un bénéficiaire mineur)**

N° DE SUIVI	NOM	PRENOM (S)	OBSERVATION	MONTANT
138535	HOARAU	Harmony	Participation au festival du film de Sarlat	400,00 €
138759	POPAT	Shania		500,00 €
138777	SAID MARI	Assima		500,00 €
138653	CHIEFARE	Guillame	Voyage culturel sur les traces des Grecs.	500,00 €
138517	GUILLOUX	Cedric	Compétition de Breakdance à New-York et à Los Angeles	300,00 €
138622	BOYER	Anthony		500,00 €
137752	ITEMA-IMBERES	Ulrick	Participation au 35ème championnat de Kyokushin Karaté à Lisbonne	500,00 €
137830	DAMOUR	Lucas		500,00 €
137971	PISTARINO	Morgane		400,00 €
137998	CHERIMONT	Aurélien		300,00 €
139114	CORALIE BELLANGER	Marie-Sandjahlia	Voyage culturel en Espagne et à Paris	500,00 €
139124	AIPAR	Jade Lali Marie-Bethy		500,00 €
139133	AIPAR	Catalia Lùna Marie Ambre		500,00 €
139150	GRAVINA	Médéric Jean Philippe Joseph		500,00 €
139156	DARTY	Kensie Marie Inès		500,00 €
139163	CLARA	Shanelle Marie Naïra		500,00 €
139168	AIPAR	Laïkenji Damien Sully		500,00 €
139174	NATIVEL AUGUSTIN	Lize Marie Betty		500,00 €
139176	CADET-JAURES	Raphaël Jean-Claude		500,00 €
139197	GRAVINA	Mélorine Marie Katelyne		500,00 €

139200	MATOUNGA	Kéliana Honorine		500,00 €
139245	CORALIE	Shandrana Marie Léna		500,00 €
139338	SOLE	Indhyra Marie Julianna Pûdjar		500,00 €
139345	GUICHARD	Djahyann Jean Fabrice	Voyage culturel en Espagne et à Paris	500,00 €
139360	GUICHARD	Maëlys Marie-Ilana		500,00 €
139384	GUICHARD	Léane Marie-Méridith		500,00 €
139465	MABLOUKE	Salomé Noémie Georgina		500,00 €
139455	MABLOUKE	Nathanaël François		500,00 €
139093	TAYAMA	Révathi Marie Yolaine Lisette		500,00 €
139138	VIRGINIUS	Keylia Marie-Priya		500,00 €
139144	MABLOUKE	Léa Maéline		500,00 €
139190	KOE	Aliciane Claire		500,00 €
139193	MOINDJIE TAYAMA	Kenjyvan Jean Willy		500,00 €
139331	TAYAMA	Hasina Marie Nandini		500,00 €
139400	SINAMAN LEFEVRE	Kethlyne Rose Angéla		500,00 €
139401	VELLAIDON	Chanel Cristal		500,00 €
139404	VIRGINIUS	Keyran André Philippe Damien		500,00 €
139408	TAYAMA	Naina Marie-Fanélie		500,00 €
139543	BOUISSIERE HOAREAU	Nowa	Championnat d'Europe de Jujitsu Brésilien enfants en Irlande	400,00 €
138697	BUISSON DE LARICHAUDY	Ilyana	A la découverte des Monuments Historiques en France	300,00 €
138706	BUISSON DE LARICHAUDY	Rohan		300,00 €

139438	VIRASSAMY	Mélyson	Participation à une Masterclass à Paris	500,00 €
138654	ESCUДИER	Moussa	Voyage de découverte et culturel à l'île Maurice	500,00 €
138684	ESCUДИER	Djounayd		500,00 €
139973	MANSARD	Mathieu	Participation au congrès de l'ANACEJ	500,00 €
139965	MARIAPIN	Jonathan		500,00 €
139944	PLANTE	Iris		400,00 €
139098	TREPORT	Angélique	Mobilité Bachibac en Espagne	500,00 €
139457	BATONNET	Jordan Alix		500,00 €
138258	PAYET	Matteo	Stage de Foot à Paris	500,00 €
138228	ARTHUR	Alizé	Séjour culturel et linguistique en Espagne	400,00 €
138241	SAUTRON	Geffrey Jean Rene		500,00 €
138374	CAVERY	Djalil Ali		400,00 €
138568	MAILLOT	Yanna Marie Emmy		500,00 €
139263	RATEFIARIVONY	Cara		500,00 €
139140	DUGAIN	Luna		Participation à la Coupe d'Europe de Karaté Kyokushinkai en Pologne
138490	COBELLI	Nina Savina Suzette	Voyage linguistique en Australie	300,00 €
139562	RAZAFINDRAVAO	Kenzo	Recherche des clubs de sport-études en Métropole	500,00 €